



Bruxelles à l'heure du Tribunal de la Famille et de la Jeunesse (TFJ)

Salle Dupréel. Jeudi 29 novembre 2012. Compte rendu d'Elisabeth Fonsny.

Opération entièrement réussie ! la salle Dupréel comble, envahie par plus de 300 personnes ; les « gens de droit » magistrats, greffiers, avocats, étudiants en droit, venus en nombre et en force pour connaître les derniers développements du projet de loi sur le Tribunal de la Famille et de la Jeunesse, projet concocté par l'Unité de droit familial de la Faculté de Droit de l'ULB, suivi de la mise en oeuvre partielle et anticipée d'un Tribunal de la Famille, dans le respect des limites légales actuelles, par le Tribunal de lère Instance de Bruxelles, initiateur d'un « projet-pilote » intéressant particulièrement les Sénateurs et la Ministre de la Justice !

Notre Président Erwin Burvenich ouvrit la soirée, en souhaitant la bienvenue à tous les participants, en remerciant la maison d'édition Kluwer pour son précieux soutien de l'opération, en rappelant les objectifs de l'ADBr, par l'organisation de cette activité de prestige, de se faire - d'avantage - connaître auprès de la Faculté de Droit, auprès du monde judiciaire, auprès du monde universitaire et auprès des étudiants ; vaste programme.



Quel enchantement que d'entendre le Bâtonnier Jean-Pierre Buyle, à l'éloquence toujours fleurie, évoquer l'historique et le parcours du projet de loi, son vote à la Chambre des Représentants,

l'attente devant le Sénat, mais aussi présenter les autres orateurs de la soirée et faire mouche, à la plus grande joie du public, en comparant les 9 magistrats impliqués dans le projet-pilote aux 9 muses de la mythologie antique, dont il énuméra les noms et les arts présidés.

Le Professeur Charles-Alain Van Gysel, véritable puits de science, jonglant, à en donner le vertige aux juristes les plus aguerris, avec les arti-

cles du code judiciaire, du code civil et du projet de loi, exposa en détail ce projet qu'il qualifia de réforme avant tout judiciaire par le regroupement



des compétences en matière familiale au sein d'un même tribunal et par la simplification des procédures (tel le recours à la requête contradictoire/conjointe), rappelant le principe fondamental autour duquel le projet de loi s'articulait : une famille, un dossier, un juge ; il procéda également à une analyse très fine et très critique de la note d'orientation qui doit servir de guide à la rédaction et au dépôt d'amendements par la Ministre de la Justice.

Lorsque la parole fut donnée à M. Luc Hennart, Président du Tribunal de lère Instance, l'assemblée n'en crut pas ses oreilles. Que d'audace et quel courage ! Voilà un Chef de Corps qui ne se résignait pas à la frilosité, mais qui estimait normal d'anticiper et de prendre des initiatives



au sein de son Tribunal, dans la mesure où elles étaient conformes aux intentions du législateur et respectaient la légalité. Déjà initiateur de l'application anticipée de la loi dite Salduz, ce Président novateur récidive par la mise sur pied du projet-pilote « TFJ », Tribunal de la Famille qui tôt ou tard verra nécessairement le jour.

Quand Madame Isabelle Schyns, tout sourire et tout dynamisme, dont l'engagement dans le projet-pilote TFJ est connu de tous, coordinatrice de la conférence et magistrat très apprécié du Barreau de Bruxelles, s'empara du micro pour décrire les modalités pratiques de ce projet, le public était déjà conquis et prêt à la suivre dans toutes les indications pratiques, claires et précises qu'elle lui donnerait.

C'est ainsi que l'on apprit que la mise en œuvre du projet-pilote est prévue à partir du 1er janvier 2013 devant le Tribunal de 1ère Instance de Bruxelles, que les greffiers bruxellois participent



aux aménagements qui en résultent au niveau de l'organisation des greffes, que 9 magistrats - les 9 muses évoquées par le Bâtonnier Buyle - particulièrement motivés, s'investissent corps et âme pour permettre la réalisation de ce projet-pilote et attendent, fins prêts, le signal du départ sur leur starting-blocks.

Un micro baladeur permet au public de s'exprimer et de poser aux orateurs des questions surtout d'ordre pratique.

Le Président remercia les conférenciers qui furent tous longuement applaudis. La soirée se termina par une superbe réception et un succulent buffet thaï organisés par le 5^{ème} Élément, offerts à tous les participants par l'ADBr.

Que tous ceux (orateurs, magistrats, avocats, greffiers, professeurs de la Faculté, membres du CA et de l'ADBr, étudiants en droit, jobistes et autres) qui ont contribué à la réussite de cet événement soient vivement et chaleureusement remerciés.

Elisabeth Fonsny,
avocat au Barreau de Bruxelles

